

## **MANDAT ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU SOUS-COMITÉ D'AIDE AUX MILIEUX CLINIQUES ET AUX UMF (SAMU-MF)**

### **1. Mandat**

Le SAMU-MF est un sous-comité du comité d'évaluation du programme de résidence de médecine familiale. Il a pour mandat de soutenir ce comité dans son rôle spécifique d'évaluation et de suivi de la progression des résidents en difficulté en aidant les équipes enseignantes du DMFMU dans l'élaboration, la mise en place et le suivi des mesures de soutien aux résidents éprouvant des difficultés académiques.

### **2. Rôle**

Le SAMU-MF a pour rôle de seconder le comité d'évaluation du programme en intervenant auprès des équipes enseignantes pour les soutenir dans la formulation des diagnostics pédagogiques, la planification, l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des plans de remédiation des résidents en difficulté, de façon à promouvoir la réussite de ces résidents. Pour ce faire, il s'appuie sur les données reconnues dans la littérature en pédagogie médicale, dans le respect du cadre conceptuel pédagogique et des normes établies par la faculté et les organismes d'agrément.

### **3. Fonctions**

Pour remplir son mandat, le SAMU-MF accomplit les fonctions suivantes :

#### 3.1. Contribution au développement et au maintien de la culture pédagogique en matière de remédiation des difficultés académiques - Le SAMU-MF :

- Consulte la littérature en pédagogie médicale pour être au fait des innovations et expériences pédagogiques probantes dans le domaine de la remédiation des difficultés académiques et les partage le comité d'évaluation et les équipes enseignantes.
- Stimule et soutient la formation professorale des enseignants du programme de médecine familiale pour qu'ils puissent offrir le meilleur encadrement pédagogique possible à leurs résidents.
- Propose au comité d'évaluation du programme et aux équipes enseignantes des articles et des outils pédagogiques susceptibles de les aider à accompagner leurs résidents éprouvant des difficultés académiques.

#### 3.2. Soutien au comité d'évaluation du programme - Le SAMU-MF :

- Examine et apprécie les plans de remédiation que lui achemine le comité d'évaluation du programme et, lorsque requis, fait le lien avec les équipes conceptrices pour clarifier, préciser et compléter le document.
- Soumet au comité d'évaluation du programme des éléments de réflexion sur les principes qui doivent guider l'accompagnement pédagogique des résidents éprouvant des difficultés académiques.

- Formule des recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer les processus et la mise en application de plans de soutien pédagogique pour les résidents éprouvant des difficultés

### 3.3. Soutien aux équipes enseignantes - Le SAMU-MF :

- Élabore, révisé périodiquement et diffuse aux équipes enseignantes des outils pratiques pour guider et faciliter le travail de remédiation des difficultés académiques.
- À leur demande ou à celle du comité d'évaluation du programme, rencontre les équipes enseignantes dans leur milieu pour les aider à préciser les diagnostics pédagogiques et structurer des plans de remédiation applicables.

### 3.4. Collaboration - Le SAMU-MF :

- Collabore avec le comité pédagogique du programme, le CIMAC et le comité de développement professoral du DMFMU.
- Collabore avec le SAMU-Médecine spécialisée.

## 4. **Composition et fonctionnement**

### 4.1. Le SAMU-MF est formé des membres suivants :

- 3 à 5 enseignants du DMFMU nommés par le directeur du programme.

### 4.2. Le SAMU-MF se réunit de façon statutaire, et *ad-hoc* pour répondre à des besoins spécifiques, au moins quatre fois par année.

### 4.3. Le SAMU-MF tient et archive des procès-verbaux qui témoignent du contenu de ses délibérations et travaux et des recommandations qu'il formule.

### 4.4. Le SAMU-MF rend compte de ses travaux au comité d'évaluation du programme.

## **MODE DE FONCTIONNEMENT DU SAMU-MF**

### 1. **Provenance des demandes**

Le SAMU-MF reçoit des demandes d'intervention qui proviennent exclusivement du comité d'évaluation du programme de médecine familiale.

### 2. **Nature des demandes**

Le comité d'évaluation du programme demande au SAMU-MF d'étudier des dossiers de résidents qui éprouvent des difficultés académiques et posent à une équipe enseignante un problème diagnostique ou de remédiation. Idéalement, un plan de remédiation devrait avoir été construit ou être en voie de l'être.

Le SAMU-MF peut **aider les équipes enseignantes** à :

- Poser un diagnostic pédagogique ;
- Construire, appliquer ou modifier un plan de remédiation ;
- Valider un plan récemment construit et soutenir sa mise en œuvre dans un contexte difficile ;
- Dénouer une situation difficile avec un résident en difficulté.

Le SAMU-MF n'intervient pas directement auprès des résidents.

### **3. Interventions**

Le SAMU-MF étudie les demandes en priorisant celles qui sont les plus urgentes.

Après réception d'une demande, un des membres du SAMU-MF contacte le DLP de l'UMF d'attache du résident concerné pour préciser les besoins de l'équipe enseignante. Une intervention est planifiée après étude du dossier en comité.

Lorsque pertinent, deux membres du SAMU-MF se déplacent pour rencontrer les équipes enseignantes dans leur milieu de formation.

### **4. Rapport d'intervention**

Après chaque intervention, les membres du SAMU-MF rédigent un court rapport qui résume les constats et recommandations. Une copie de ce rapport est transmise à l'équipe enseignante et une copie au comité d'évaluation du programme.

### **5. Soutien secretarial**

Le SAMU-MF recourt aux services d'un secrétariat pour, entre autres besoins :

- L'archivage des documents produits et consultés par le sous-comité dans l'exercice de ses travaux (procès-verbaux, rapports d'intervention, plans de remédiation, outils cliniques, etc.) ;
- La transmission d'informations ;
- La confirmation des rendez-vous lors des déplacements ;
- L'organisation et la réservation des moyens de transport.

### **6. Rémunération**

Les membres du SAMU-MF, s'ils ne sont pas rémunérés autrement, facturent leurs heures travaillées au DMFMU.

## **7. Structure des réunions**

Les réunions du SAMU-MF se structurent autour de trois thèmes principaux :

- Affaires pédagogiques ;
- Examen des nouvelles demandes (dossiers et plans) ;
- Suivi des dossiers actifs.

Un procès-verbal de chaque réunion est rédigé et archivé.

## **8. Recrutement des membres**

Aux fins de recrutement, les candidats sont soit sollicités, soit invités à proposer leur candidature directement aux membres du SAMU-MF.

Les candidats sont rencontrés en entrevue par deux membres du SAMU-MF. Les candidatures sont appréciées à l'aide des critères suivants :

- Motivation et disponibilité pour le travail à accomplir.
- Posséder une expérience clinique et pédagogique (supervision et évaluation) significative.
- Posséder une expertise en évaluation :
  - Posséder une connaissance et une compréhension des principes de l'évaluation et de la rétroaction difficile ;
  - Être membre d'un comité local d'évaluation ; ou
  - Avoir remis souvent des évaluations à des étudiants.
- Être crédible auprès des équipes enseignantes et du comité d'évaluation du programme.
- Posséder une expertise en intervention auprès d'équipes enseignantes.

Une décision quant à l'acceptation d'une candidature est prise après délibération entre les membres du SAMU-MF.